



Triathlon

Côte de Granit Rose

<http://www.triathlon-cotedegranitrose.fr/>

TRIATHLON COTE DE GRANIT ROSE

7 et 8 JUIN 2014

4^{ème} EDITION

TRIATHLON M - TRATHLON XS - Animation DUATHLON VERT AVENIR

-

Le triathlon "Côte de Granit Rose" est organisé par l'Association "Lannion Triathlon".

La réglementation Générale de la F.F.TRI (édition 2013-2014) est appliquée pour l'ensemble des épreuves.

Les éléments ci-dessous sont composés d'un extrait de cette réglementation auxquels ils ne se substituent pas et d'éléments spécifiques à la manifestation.

L'engagement pour l'une des épreuves de la journée vaut acceptation de ce règlement.

-

REGLEMENT DES EPREUVES

-

Article 1: Epreuves au programme

Le samedi 7 juin 2014

Animation Duathlon vert Jeunes

L'animation Duathlon vert est un enchaînement d'un parcours de course à pied, suivi d'un parcours de VTT et de nouveau pour finir d'un parcours de course à pied.

Trois courses sont proposées :

- course 1: Mini Poussins (nés en 2007 et 2008) : 200 m + 1 km + 200 m.

- course 2: Poussins (nés en 2005 et 2006): 300 m + 2 km + 200 m.

- course 3: Pupilles (nés en 2003 et 2004) et Benjamins (nés en 2001 et 2002): 500 m + 3 km + 500 m.

Les trois courses ne donneront lieu ni à classement, ni à chronométrage.

Le nombre maximum de participants est fixé à 50 pour chacune des courses.

Le départ de la 1^{ère} course est fixé à 17h00 (course mini Poussins, puis course Poussin, puis course Pupilles et Benjamins).

Le dimanche 8 juin 2014

Triathlon XS (0.4 km / 12 km / 2.5 km)

L'épreuve pourra être réalisée en individuel ou en relais par équipe de deux ou trois.

L'épreuve donnera lieu à un classement et un chronométrage.

Le nombre maximum de dossards est fixé à 200.

Le départ sera donné à 11h00.

L'épreuve de natation se déroule en mer au départ de la plage de la Grève Blanche. Une boucle de 400 m matérialisée par des bouées de couleur jaune est effectuée dans la baie.

L'épreuve de cyclisme est constituée de 2 boucles de 6 km sur une route fermée à la circulation.



L'épreuve de course à pied est constituée d'une seule boucle de 2,5 km dans un secteur allant de la grève blanche à la plage du Coz Pors.

Triathlon M (1.5 km / 40 km / 10 km)

L'épreuve pourra être réalisée en individuel ou en relais par équipe de deux ou trois.

L'épreuve donnera lieu à un classement et un chronométrage.

Le nombre maximum de dossards est fixé à 300, équipes relais comprises.

Le départ sera donné à 14h30.

L'épreuve de natation se déroule en mer entre les plages de la Grève Blanche et du Coz Pors sur un parcours aller et retour avec une sortie à l'Australienne devant le forum de la mer sur la plage du Coz Pors.

L'épreuve de cyclisme est constituée de 2 boucles de 20 km sur une route fermée à la circulation.

L'épreuve de course à pied est constituée de 2 boucles de 5 km dans un secteur allant de la grève blanche à l'Île Renote en passant près de la plage du Coz Pors.

Article 2: Conditions de participation

L'épreuve est ouverte à tous les licenciés de la F.F.TRI des catégories mini-poussins à vétérans qui possèdent une licence fédérale et à tous les non-licenciés sur présentation d'un certificat médical de non contre indication à la pratique sportive en compétition du Duathlon ou du Triathlon, daté de moins d'un an à la date de l'épreuve (Code du Sport, Art L231-2-1) et sur acquisition d'une licence journée.

L'animation Duathlon vert Avenir est ouverte aux catégories mini-poussin, poussin, pupille et benjamin (enfants nés entre 2001 et 2008).

Le Triathlon XS est ouvert à partir de la catégorie Minime et le Triathlon M à partir de la catégorie Junior.

Article 3: Inscriptions

Pièces à joindre :

- Bulletin d'inscription complet.
- Photocopie de la licence F.F.TRI 2013 (ou des licences pour les relais) ou du certificat médical (ou des certificats médicaux pour les relais) ou de la licence FFC ou FFA (pour le relais, et uniquement pour le sport pratiqué).
- Règlement des frais d'engagement, dont le prix supplémentaire d'une licence assurance journée pour chaque non licencié.
- Autorisation parentale pour les mineurs.

Aucun dossier incomplet ne sera validé.

Les inscriptions par internet seront closes le vendredi 6 juin 2014 à 21h00.

Des inscriptions sur place le jour de la course seront cependant possibles dans la limite de places restant disponibles. Chaque inscription sera soumise à une majoration de 5 € par rapport au prix annoncé.

Une fois le nombre limite d'inscriptions atteint (300 sur le Triathlon M, 200 sur le Triathlon XS), une liste d'attente sera mise en place.



Triathlon

Côte de Granit Rose

<http://www.triathlon-cotedegranitrose.fr/>

Article 4: Remboursement des inscriptions en cas de forfait

En cas de renoncement à la participation à la course :

- Jusqu'au 25 mai 2014, le concurrent pourra se faire rembourser l'inscription sur simple demande écrite auprès de l'organisateur.
- Au delà de cette date et jusqu'à la veille de la course, le concurrent souhaitant annuler sa participation devra fournir un certificat médical justifiant son incapacité à faire l'épreuve.
- Aucun remboursement ne sera possible au-delà du 6 juin 2014.

Le montant du remboursement est le montant de l'épreuve moins 5 euros pour frais de gestion.

Article 5: Retrait du dossard

Le retrait du dossard est possible jusqu'à 45 min avant le départ sur présentation de la licence (pour les licenciés) et d'une pièce d'identité (pour tous).

Article 6: Horaires

Samedi 7 juin

Animation Duathlon Vert Jeune (enfants)

A partir de 15h30: Accueil des enfants, inscriptions et remises des dossards;

16h30 : Ouverture du parc à matériel et Contrôle;

16h45 : Fermeture du parc à matériel;

16h50 : Briefing au parc à matériel (obligatoire);

17h00 : Départ des 3 courses enfants l'une après l'autre

18h00 : Fermeture des courses avenir

Le parc à vélo doit être libéré de tout matériel pour 18h05

18h15 : Remise des récompenses

Dimanche 8 juin

Triathlon XS (0.4 km / 12 km / 2.5 km)

A partir de 8h45 : Accueil des Aquathlètes, inscriptions et remises des dossards;

10h00 : Ouverture du parc à matériel et Contrôle;

11h40 : Fermeture du parc à matériel;

11h45 : Briefing sur la plage (obligatoire);

11h00 : Départ;

12h30 : Fermeture de la course;

Le parc à vélo doit être libéré de tout matériel pour 12h40

13h00 : Remise des récompenses;

Triathlon M (1.5 km /40 km /10 km)

A partir de 8h45 : Accueil des triathlètes, inscriptions et remises des dossards;

13h00 : Ouverture du parc à matériel et Contrôle;

14h00 : Fermeture du parc à matériel;

14h10 : Briefing sur la plage (obligatoire);

14h30 : Départ;

18h00 : Fermeture de la course;

Le parc à vélo doit être libéré de tout matériel pour 18h15

18h00 : Remise des récompenses du triathlon



Triathlon

Côte de Granit Rose

<http://www.triathlon-cotedegranitrose.fr/>

Article 7 : accès à l'aire de transition (parc à vélo).

Le parc à vélo est accessible.

- Sur présentation à l'entrée de l'aire de transition, casque sur la tête, jugulaire serrée.
- Après vérification de votre équipement par les arbitres.

La fermeture du parc est effective 20 min avant le départ pour le Triathlon XS, 30 minutes avant le départ pour le Triathlon M.

Le déplacement à vélo est interdit dans l'aire de transition (parc à vélo)

Une zone de rangement sera mise à disposition à l'intérieur de l'aire de transition pour déposer les affaires non indispensables à la course (sacs, caisse ...), ceci afin de limiter au maximum le matériel à proximité des vélos.

Article 8: Equipes relais

La course relais se fera par équipe de deux ou de trois pour les épreuves de Triathlon. Chaque discipline (course à pied en particulier) doit être entièrement courue par la même personne.

Les triathlètes en relais ont obligation de rester dans le parc à matériel tant qu'ils n'ont pas effectué leur épreuve. Ils ne doivent pas gêner le déroulement de la course des autres concurrents. C'est la puce qui sert de relais, le passage se faisant de la main à la main.

Le départ de la course pour les équipes relais se fera cinq minutes après le départ des autres concurrents.

Article 6 : Natation

Le port de la combinaison de natation (épaisseur maximum 5 mm) est obligatoire si la température de l'eau est inférieure à 16°.

Le port du bonnet de bain remis par l'organisateur est obligatoire.

Les accessoires de protection du visage ne doivent recouvrir que les yeux et le nez, jamais la bouche. Gants, palmes, tubas, chaussons sont interdits.

Les concurrents doivent suivre le parcours balisé par les bouées, sous peine de disqualification.

Article 7 : Cyclisme

La course est prévue sans aspiration-abri. Tout concurrent enfreignant cette règle se verra infliger une pénalité (carton noir). L'organisation se réserve cependant le droit de modifier ce point du règlement si des circonstances extérieures l'imposaient.

La course cycliste est prévue sur une route fermée à la circulation. L'organisation se réserve cependant le droit de modifier ce point du règlement si des circonstances extérieures l'imposaient. Le code de la route doit malgré tout être impérativement respecté sous peine de disqualification. Les concurrents sont tenus, en particulier, de rouler sur la partie droite de chaussée.

Le port d'un casque à coque rigide est obligatoire. Il doit être mis, jugulaire serrée, avant de prendre son vélo, et ne peut être ôté qu'après avoir rangé son vélo.

La circulation dans le parc se fait impérativement à pied.

Toute forme d'aide extérieure, autre que l'organisation est interdite.

Le dossard doit être accroché dans le dos par au moins trois points d'attache.

Prolongateur et roues doivent être conformes à la réglementation F.F.TRI.



Triathlon

Côte de Granit Rose

<http://www.competition.com>

Article 8: Course à Pied

Le dossard doit être porté devant et accroché par au moins 3 points d'attache.

Il est interdit de courir torse nu.

Le balisage et les indications des bénévoles situés sur le parcours doivent être strictement respectés, sous peine de disqualification. Des ravitaillements sont mis en place par les organisateurs sur le parcours pédestre.

Article 9: Temps limite pour les épreuves de Triathlon.

Pour des raisons de sécurité et d'organisation, les épreuves de Triathlon comportent des temps limites au-delà desquels les coureurs ne seront plus autorisés à poursuivre la course. Passés ces temps (indiqués ci-dessous), les coureurs seront arrêtés par les arbitres et devront leur remettre leur dossard et leur puce électronique.

Triathlon XS

Départ vélo en sortie de parc après la natation : **Départ + 30 mn**, soit 11h30.

Départ pour un 2^{ème} tour vélo au passage devant le parc à vélo : **départ + 0h45**, soit 11h45

Départ pour la course à pied en sortie de parc: **départ + 1h05**, soit 12h05

Triathlon M

Départ vélo en sortie de parc après la natation : Pas de limite.

Départ pour un 2^{ème} tour vélo au passage devant le parc à vélo : **départ + 1h30**, soit 16h00

Départ pour le 1^{er} tour de course à pied en sortie de parc: **départ + 2h15**, soit 16h45

Départ pour le 2^{ème} tour de course à pied (bifurcation plage): **départ + 2h45**, soit 17h15

Article 10 : Arrêt pour raison de santé

Tout officiel, médecin, arbitre, peut interdire à un concurrent de continuer l'épreuve si son état de santé l'exige.

Article 11: Restitution du matériel

Les puces électroniques devront être rendues dès la fin de la course. Toute puce manquante sera facturée 12 € TTC.

Merci de rendre votre bonnet de bain à la sortie de l'eau à un membre de l'organisation et de restituer les lacets destinés à compter les tours de course à pied à l'issue de la course à un membre de l'organisation.

Article 12: Remise des prix

Le triathlon M sert de support à un challenge club par équipe mixte (3 garçons et une fille).

Un classement par équipe sera établi sur la base du cumul des **4 meilleures places du classement scratch** des triathlètes d'un même club.

En cas d'égalité, les équipes seront départagées sur la base du cumul des temps de chacun des triathlètes.

Les équipes ne seront pas composées avant le départ, mais après l'arrivée sur la base du **meilleur classement par club**.

Plusieurs équipes d'un même club pourront être classées.

Les trois premières équipes seront récompensées sur la base d'une grille de prix.



Triathlon

Côte de Granit Rose

<http://www.triathlon-cotedegranitrose.fr/>

Les lots et récompenses ne seront distribués qu'à la seule condition d'être présent sur le podium lors de l'appel. Les athlètes devront, à ce titre, se tenir à disposition de l'organisation, en tenue de club, 5 minutes avant le début de la cérémonie protocolaire.

Article 13: Pénalités

Les procédures d'intervention des arbitres (avertissement verbal, sanction, disqualification ou mise hors course) sont applicables aux concurrents avant, pendant et après l'épreuve, dès le retrait du dossard jusqu'à la fin de la proclamation des résultats. Au cours d'une épreuve, un concurrent peut être :

- Averti : verbalement (**lorsque la faute est sur le point d'être commise**)
- Sanctionné :
 - o a) pour demande de remise en conformité : carton jaune - « stop & go » (**lorsque la faute commise peut être corrigée**)
 - o b) pour pénalité : carton noir (se substitue au « stop & go » en cas d'infraction à la règle d'"Aspiration - Abri" sur la partie cycliste). L'athlète termine la partie cycliste. Sur la partie pédestre, à l'entrée de la boucle de pénalité, il se présente à l'arbitre chargé du contrôle et effectue le parcours prévu (boucle de pénalité). C'est à l'athlète de gérer sa ou ses pénalités. Conformément à la réglementation F.F.TRI, la longueur de la boucle de pénalité sera comprise entre 300 et 500 mètres pour le triathlon M et comprise entre 100 et 300 mètres pour le triathlon XS.
 - o c) disqualifié : carton rouge (lorsque l'athlète ne peut corriger sa faute et/ou transgresse une règle de manière évidente et/ou refuse de se conformer aux injonctions de l'arbitre)

Un concurrent peut être disqualifié sans avoir été concerné préalablement par les procédures d'avertissement ou de sanction.

Seuls les arbitres officiels de la F.F.TRI, dûment affectés à l'épreuve et revêtus de la chasuble officielle, peuvent appliquer ces procédures. Leur décision est irrévocable.

Les sanctions peuvent être signifiées en un quelconque point du parcours et leur application différée.

Les procédures exactes sont décrites plus précisément dans le règlement de la F.F.TRI.

Art 13: Respect de l'environnement

Les parcours des épreuves Triathlon empruntent des chemins situés dans une zone protégée (Ile Renote) et dans une zone NATURA 2000 (Côte de Granit Rose). La journée Triathlon sera en conformité avec la réglementation relative à l'organisation de manifestations sportives sur des zones sensibles ou protégées. Le strict respect du balisage est donc impératif.

Sur la partie cycliste, il est interdit de jeter, même accidentellement, quoique ce soit (gels énergétiques, boissons etc.) sur la route ou dans la nature. Si vous perdez quelque chose, vous devez vous arrêter, revenir en arrière, sans gêner les autres concurrents, et récupérer ce que vous avez laissé tomber.

Sur la partie pédestre, des zones de propreté seront mises à votre disposition au niveau des points de ravitaillement. Tout manquement à ce point de règlement sera suivi d'une disqualification immédiate. Vous devrez alors rendre votre dossard et votre puce à l'arbitre ou à l'officiel qui aura constaté cette infraction.



Triathlon

Côte de Granit Rose

<http://www.competition.com>

Article 14 : Annulation - Modification

L'organisateur se réserve la possibilité de modifier les parcours si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent. Ceci vaut, en particulier, sur la non garantie que la partie cycliste s'effectue sur route fermée à la circulation publique. Les concurrents seront alors informés au cours du briefing d'avant course.

En cas d'annulation forcée de la course par l'organisateur, les concurrents ne pourront être dédommagés que de la somme correspondant à leur engagement.

DROITS A L'IMAGE

De par leur inscription, les concurrents autorisent les organisateurs ainsi que leur ayants-droits, tels que partenaires ou médias, à utiliser les images fixes ou audio-visuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître au Triathlon Côte de Granit Rose et aux autres manifestations, sur tout support y compris des documents promotionnels ou publicitaires dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant. S'ils souhaitent ne pas recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations, il leur convient d'en informer par écrit l'organisateur en indiquant nom, prénom et adresse.

ASSURANCE

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident, de défaillance due à un mauvais état de santé du concurrent, à un mauvais état du matériel, en particulier de son vélo, en cas d'accident provoqué par le non respect du code de la route ou de non respect des consignes des organisateurs.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objet ou de matériel en dehors et dans le parc à vélo. L'organisateur assure néanmoins la surveillance du parc à matériel à partir de son ouverture et jusqu'à 15 minutes après la fin de course. Il est recommandé aux concurrents de posséder une assurance individuelle contre le vol.

L'épreuve est assurée en RESPONSABILITE CIVILE par l'assurance fédérale. Tout athlète accidenté devra en faire la déclaration auprès de celle-ci et régler les frais afférant à l'accident. Elle intervient en remboursement complémentaire de la Sécurité sociale et des mutuelles.

Les compétiteurs sont informés de leur intérêt à souscrire une assurance individuelle accident, non couverte par l'assurance de responsabilité civile.

Chaque participant s'engage à ne rechercher en aucun cas dans le présent ou dans l'avenir la responsabilité des organisateurs en cas de perte, vol, dégradation, de son matériel ou suite à un accident durant l'épreuve voire de maladie relative à cette épreuve.



Triathlon

Côte de Granit Rose

<http://www.triathlon-cotedegranitrose.fr/>

ACCEPTATION DU REGLEMENT

Chaque participant déclare avoir pris connaissance du règlement de l'organisation et s'engage à en respecter les clauses et à accepter les décisions du Comité d'Organisation et ou de la F.F.TRI.

L'inscription à l'épreuve vaut acceptation du présent règlement.